

Article 1 : Organisateur

Orange Côte d'Ivoire (Orange), Société à participation financière publique au capital de 5.996.000.000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau sous le n° CI-ABJ-1996-B-196491, ayant son siège social à Abidjan, Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, immeuble « Le Quartz », 11 BP 202 Abidjan 11, organise un jeu dénommé « **CHALLENGE ORANGE ET MOI** » (ci-après le « Jeu »).

Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à tous les abonnés Orange Côte d'Ivoire à l'exception :

- des membres du personnel des sociétés Orange Côte d'Ivoire, Orange Money Côte d'Ivoire et de leurs familles ;
- de Maître Lambert TIACOH, Huissier de justice, dépositaire du présent règlement, et des membres de son étude;
- de toute personne susceptible de participer directement à l'organisation ou à la promotion du Jeu.

Orange se réserve le droit de retirer de la liste des gagnants toute personne participant au Jeu en violation du présent article.

Article 3 : Durée du Jeu

Le Jeu se déroule sur trois (3) périodes :

- du 25 septembre au 24 octobre 2017 inclus ;
- du 25 octobre au 24 novembre 2017 inclus ;
- du 25 novembre au 31 décembre 2018 inclus.

Orange informe les abonnés que l'organisation du Jeu est soumise à une autorisation préalable valable pour un mois renouvelable.

Par conséquent, la prorogation du Jeu au-delà de la première période n'est possible que si l'autorisation administrative lui a été accordée pour les autres périodes.

A défaut d'autorisation, les périodes du Jeu correspondront à celles pour lesquelles Orange aura obtenu l'autorisation administrative .

Toutefois, cette période ainsi que toutes les autres conditions du Jeu pourront être modifiées à tout moment sous réserve d'une information préalable par tout moyen, notamment par SMS ou sur le site web d'Orange Côte d'Ivoire (www.orange.ci).

Article 4 : Principe du jeu

Le Jeu consiste pour les abonnés à effectuer via l'application Orange et Moi, une ou plusieurs actions et/ou transactions listées à l'annexe en vue de cumuler des points.

La répartition des points se fera en fonction de chaque action effectivement réalisée telle que plus amplement détaillé à l'annexe

Article 5 : Participation au jeu

5.1. Incription

Pour participer au jeu, l'abonné doit préalablement télécharger l'application Orange et moi puis créer son compte utilisateur.

5.2. Détermination des points

La détermination des points se fera par le cumul des points obtenus pour l'ensemble des actions effectuées.

Le Jeu est composé de cinq (5) niveaux en fonction du nombre de points obtenus :

Le niveau débutant correspond à la tranche comprise entre 0 –et 4500 points

Le niveau amateur correspond à la tranche de 4501 à 10 000 points.

Le niveau professionnel comprend les abonnés ayant obtenu entre 10001 et 15 000 points

Le niveau expert correspond à la tranche comprise entre 15 001 et 25 000 points

Tout participant ayant obtenu plus de 25 000 points sera au niveau champion.

Tout participant au Jeu, à l'exclusion des abonnés du niveau débutant, sera désigné gagnant.

Seules les données recueillies par le système d'information d'Orange font foi.

Article 6 : Publication des listes et information des gagnants

Orange pourra contacter individuellement les gagnants ou publier la liste des gagnants du Jeu avec éventuellement leur nom complet sur le site web d'Orange www.orance.ci .ou par tout autre moyen de communication.

Article 7 : Détermination des lots

Chaque utilisateur peut à tout moment convertir ses points pour accéder au cadeau de son choix. Le catalogue cadeaux peut évoluer dans le temps.

Article 8 : Remise des lots

Pour le retrait des lots autres que le dépôt de volume de connexion internet, les gagnants pourront se rendre aux heures ouvrées du lundi au vendredi de (8h à 12h et de 13 h à 17 h)

dans les locaux de la Direction Marketing d'Orange sise à Abidjan, Plateau, Immeuble PIA au 7ème étage ou à tout autre lieu indiqué par Orange.

Si dans les vingt-quatre (24) heures à compter de la publication des résultats, les gagnants ne se présentent pas, Orange pourra désigner un gagnant de substitution parmi les autres participants sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

La remise des lots est subordonnée à l'accomplissement des formalités précisées par Orange notamment :

- la signature d'une décharge ;
- la production de l'original et de la copie de l'une des pièces suivantes en cours de validité : carte nationale d'identité, attestation d'identité, permis de conduire, carte consulaire, passeport biométrique ayant déjà servi ou toute autre pièce sollicitée par Orange, la copie étant remise à Orange. En cas de doute sur l'authenticité de la pièce d'identité fournie par un gagnant, celui-ci devra en transmettre une autre à Orange. Toute fraude entraînera l'annulation de la remise du lot, sans préjudice d'une plainte au pénal ;
- la fourniture du kit Orange ou la fourniture du contrat d'abonnement.
- le cas échéant la production de l'autorisation parentale quant à l'exploitation à des fins publicitaires par Orange des noms et images des gagnants mineurs.

Les lots ne peuvent être échangés contre d'autres biens et ne peuvent être expédiés par voie postale ou tout autre moyen.

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité d'Orange ne saurait être recherchée si, pour un cas de force majeure, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.

Orange pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de :

- ne pas attribuer les lots aux fraudeurs,
- de poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes.

En cas de manquement de la part d'un participant au règlement, Orange se réserve le droit d'écarter toute participation de ce dernier, sans droit à indemnité.

Article 10 : Exploitation publi-promotionnelle des gagnants

Orange aura la faculté d'exploiter, à titre gratuit, le numéro mobile, le nom, les prénoms et/ou l'image de tous les gagnants pour la promotion de ses marques, notamment dans toute communication par voie de presse, affiche, télévision, internet, facebook et tout autre média de son choix, pendant la période du Jeu et dans les six (6) mois suivant sa fin. Les gagnants s'engagent d'ores et déjà à se soumettre à toutes séances de prises de vue organisées par Orange.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Litige

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement fera l'objet, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance du différend, d'un règlement à l'amiable.

A défaut d'entente entre les parties, le litige sera soumis au Tribunal de Première Instance d'Abidjan.

Article 13 : Dépôt et communication du règlement

Le présent règlement est déposé à l'Etude de Maître Lambert TIACOH, Huissier de Justice, demeurant à Abidjan-Plateau, 55 Boulevard Clozel, immeuble la Réserve (en face du palais de justice) 2ème étage, porte 6,08 BP 552 Abidjan.

Il est également disponible sur le site d'[Orange .et](http://Orange.et)/ou à la Direction Marketing, sise à Abidjan, Immeuble Pia Plateau

Une copie certifiée conforme à l'original sera remise gratuitement en mains propres à toute personne qui en fera la demande par écrit.

N°	Action	Valeur	Fréquence	Accessible à partir du niveau :
1	Lancement de l'application	100	1/ jour	Débutant
2	Paiement pass internet	1000	1/ jour	Débutant
3	Accès suivi conso	50	1/jour	Débutant
4	Service client Orange	200	1/ semaine	Débutant
5	Boutique Orange	200	1/ semaine	Débutant
6	Services Orange	100	1/ semaine	Débutant
7	Catalogue Mobile	50	1/ semaine	Débutant
8	Services Internationaux	50	1/ mois	Amateur
9	Applications	50	1/ mois	Amateur
10	Bonus Illimix Mini	500	1/ semaine	Amateur
11	Bonus Illimix Mini +	500	1/ semaine	Amateur
12	Bonus : pass internet jour 515 FCFA	500	1/ semaine	Amateur
13	SOS Data	1500	1/ semaine	Amateur
14	Transfert Data	1500	1/ semaine	Professionnel
15	Recharge compte pour un tiers	2000	1/ semaine	Professionnel
16	Orange Money	200	1/ semaine	Professionnel
17	Bonus Illimix Max	500	1/ semaine	Professionnel
18	Bonus : pass internet semaine 2575 FCFA	500	1/ semaine	Professionnel
19	Bonus Illimix Mega	500	1/ semaine	Expert
20	Bonus : pass internet mois plus 15450 FCFA	500	1/ semaine	Expert
21	Bonus : pass internet mois max 30900 FCFA	500	1/ semaine	Champion
22	Partager l'application	1000	1/ semaine	Champion
23	Share data	1000	1/semaine	Champion

Article 14 : présentation du pass challenge

Chaque semaine du lundi 00h01 au dimanche 23h59, l'utilisateur qui achète le plus de pass sur l'application Orange et moi Côte d'Ivoire se verra attribuer un bonus de 500 points. Tous les lundis, l'utilisateur qui aura gagné le challenge de la semaine précédente retrouvera dans son historique de gains les 500 points bonus. Il ne sera alerté d'aucune autre façon. En cas d'égalité, les utilisateurs ayant acheté le plus de Pass Internet se verront tous attribués les 500 Points !

Aucune réclamation ne sera acceptée.